

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 22 MARS 2017
COMITE DE QUARTIER « MIRABEL-LYAUTEY »

A- VIE QUOTIDIENNE

VIE QUOTIDIENNE

Rue Denfert Rochereau :

Il y a des trous à boucher suite à l'enlèvement d'arbres sur les trottoirs devant la salle Guillemin.

Réponse :

Le nécessaire sera fait.

Rue Charles de Gaule :

Problème récurrent de la synchronisation des feux tricolores et passage piéton rue Charles De Gaule avant l'exécution du rond-point.

Réponse :

Un agent technique se rendra sur le terrain et fera intervenir une entreprise si nécessaire.

Rue des anciens combattants :

La personne déjà citée à la dernière réunion continue toujours ses activités nocturnes sur la voie publique gênant le voisinage !!

Réponse :

Nous n'avons aucune plainte de tapage ou nuisance sonore concernant la personne citée, qui a déjà été verbalisée par le passé (tapage et stationnement).

Route de Sète :

Le passage piéton situé route de Sète à la hauteur du crédit Lyonnais et Intermarché est peu éclairé !

Réponse :

Le chiffrage des travaux à entreprendre est en cours.

Rue Denfert Rochereau :

La plaque de rue a été enlevée au moment de la réfection de la maison à l'angle avec la rue Alsace Lorraine !

Réponse :

Les services feront le nécessaire.

Rue Pallares à l'angle avec la Montée de Joly :

Le stationnement de voitures sur le côté gauche de la rue gêne la circulation (dans les 2 sens) serait-il possible de faire ce qui a été fait en face ?

Réponse :

Du mobilier urbain sera mis en place.

Rue Famille Carrausse :

Les eaux pluviales sont récupérées au centre de la chaussée par des grilles qui se descendent à voir sur place.

Réponse :

Le nécessaire sera fait.

A l'angle de l'avenue Paul Balmigère et la rue du Camp d'Agde :

Le container à verres situé à cet endroit gêne la visibilité, serait-il possible de le reculer de quelques mètres ?

Réponse :

Le nécessaire sera fait lors du prochain vidage. Il sera déplacé d'un mètre, en limite de la piste cyclable.

Parking Moulin des Evêques :

Le nouveau parking vers le moulin des évêques est mal indiqué à partir de la rue du 8 mai serait-il possible de faire un panneau indicateur avec le nombre de places et la distance pour l'atteindre ?

Réponse :

Cette parcelle située près du chemin de la vallée est utilisée comme parking alors qu'elle n'est pas recensée comme tel. Nous ne pouvons donc pas installer de panneaux le signalant.

Impasse Barbés :

Il y a des pousses sauvages de quelques arbustes sur le bitume ainsi qu'un arbuste qui touche notre ligne téléphonique.

Réponse :

La demande a été prise en compte par les services de la Communauté d'Agglomération pour la taille de l'arbuste et par Nicollin pour les pousses sauvages.

Doléances du CQ :

CQ : demande le rajout de corbeilles sur le parking derrière le Moulin des Evêques.

CQ : Rue Alsace Lorraine, les camions de Nicollin qui empruntent cette voie vers 15h roulent trop vite.

CQ : Rue de la Piscine : Le pluvial a l'air bouché.

b) Sécurité :

Luc LAROSE, Directeur du Département Sécurité

Accidents : 2

Dégradations 2 :

Troubles de l'ordre public : 2

Interpellation : 1

Rixe : 1

Vol : 1

B) GRANDS TRAVAUX :

DIDIER SAIGNES - DIRECTEUR VOIRIE & RESEAUX

Restauration Château Laurens

Le Château Laurens construit en 1897 de style art Nouveau par le Dr Emmanuel Laurens est classé aux titres des Monuments historiques depuis 1996.

Les travaux s'inscrivent dans le cadre du Fonds de Soutien pour l'Investissement Public Local. L'Etat soutien les collectivités à investir dans des travaux publics pour soutenir l'emploi local et sursoir aux baisses de DGF.

Budget 10 ME répartis en 4 phases. Subventionnées à 80% par l'Europe, l'Etat, la Région, la DRAC. Les 20% restant à la charge de la CAHM et Ville d'Agde.

L'entreprise Girard (groupe Vinci) est mandatée pour le gros œuvre. Un périmètre de sécurité a été mis en place aux abords du château, barrières, grillages et échafaudages, protection des arbres, installation de containers de chantiers. Le préau est occupé par du matériel de chantier. Et le Parc de Belle-Isle (jusqu'au lac des cygnes) n'est désormais accessible au public que de 11 h à 18 h (jusqu'à 19h en été).

La 1ère phase de travaux concerne la consolidation des fondations et l'assainissement du sol et du vide-sanitaire du bâtiment central. Traitement de la toiture et des façades. A l'intérieur, un nettoyage et dépose des cloisons ainsi que les boiseries, conservation des décors intérieurs puis réfection des sols du rez de chaussée et du 1er étage.

Les peintures murales et les fresques seront protégées par un spécialiste agréé Monuments historiques. Réaménagement de la remise Nord.

Au final, l'idée de ces premiers travaux est de retrouver un bâtiment brut et sain. (Hors d'air hors d'eau). Il n'est pas exclu que des visites de chantier seront proposées au public en 2018 si les travaux ont bien avancés et si la sécurité pour le public est respectée.

LAURENT DUBOIS – DIRECTEUR ENVIRONNEMENT ET DOMANIALITE

Entretien des espaces verts

Les propriétaires de parcelles se doivent d'entretenir la végétation les recouvrant pour éviter qu'elle ne crée de nuisances pour les riverains et les passants et des risques d'incendie.

Concernant les haies et les arbres en bordure de voies publiques, le Code de la Voirie Routière impose à l'ensemble des propriétaires d'entretenir cette végétation pour qu'elle ne dépasse pas sur le Domaine Public. La Ville effectue des contrôles inopinés ou sur information pour vérifier le respect de cette réglementation ; une mise en demeure est alors adressée aux propriétaires.

En cas de non-respect de cette demande d'intervention, les propriétaires encourrent une contravention de 5ème classe, jusqu'à 1 500 €.

Concernant les obligations de débroussaillage de parcelles, le Code Forestier impose aux propriétaires situés en zone exposée et à moins de 200 mètres de maintenir en état débroussaillé :

- la totalité du terrain si celui-ci se trouve en zone urbaine,
- la totalité des terrains ainsi qu'une bande de 50 mètres de profondeur autour pour les terrains de campings ou de stationnement de caravanes,
- aux abords des constructions, chantiers sur un rayon de 50 mètres,
- la totalité du terrain si celui-ci fait partie d'un lotissement ou d'une ZAC.

Pour Agde, les zones à risque fort sont les suivantes :

- le Mont Saint Loup,
- le Mont Saint-Martin,
- la Petite Prunette,
- les Verdisses secteur de la route de Vias.

En cas de non-respect de cette obligation, les propriétaires encourent une contravention de 5^{ème} classe, jusqu'à 1 500 € et une exécution d'office.

Pour les autres parcelles non soumises au Code Forestier, les propriétaires ont obligation de nettoyer leurs parcelles pour lutter contre le risque d'incendie. L'article L.221-25 du Code Général des Collectivités Territoriales permet aux Maires d'assurer la sécurité incendie à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance de 50 mètres des habitations, chantiers, ateliers ou usines entourés de terrains en friche et embroussaillés. Cette obligation est imposée par l'établissement d'un arrêté municipal.

En cas de non-respect de cette obligation, les propriétaires encourent une exécution d'office avec le remboursement des frais engagés par la collectivité.

DIDIER SAIGNES - DIRECTEUR VOIRIE & RESEAUX

Travaux entrée du Cap

Aujourd'hui, le nouveau giratoire de l'entrée du Cap a été ouvert à la circulation, des travaux de finitions de la voirie sont en cours entre le nouveau rond-point des Contrebandiers et le musée. Sur cette portion les revêtements définitifs de la voirie, des trottoirs et de la voie douce sont en cours de finition, la pose des mâts d'éclairage public est en cours.

Les travaux des espaces verts viennent également de débiter sur ce secteur. Fin mars, tout le trafic entrant et sortant du Cap se fera par ces nouvelles voies. Côté avenue de Belle-Île, les travaux de terrassements généraux ont débuté. Comme pour la première phase, les travaux se poursuivront par la pose des réseaux humides et secs, puis par la réalisation des chaussées.

Sur l'espace central les terrassements généraux des futurs Palais des Congrès et Casino sont en cours de finition, les travaux de gros œuvre démarreront début avril.

LAURENT DUBOIS – DIRECTEUR ENVIRONNEMENT ET DOMANIALITE

Entretien de la forêt communale – Point sur le chantier

L'intégralité des travaux de coupes des bois est à ce jour terminée. Au total, il a été procédé à la coupe d'environ 700 tonnes de bois sur la partie de forêt appartenant à la commune et sur celle appartenant au Conservatoire du Littoral.

Les travaux de broyage du bois vont débuter le 6 mars pour une durée de deux semaines.

La Ville a profité du chantier sur le Mont Saint Loup pour procéder à la coupe des arbres sur l'avenue François Mitterrand où il a été coupé 170 arbres et au niveau de l'avenue du Surintendant où il a été coupé 19 arbres.

Ces arbres seront également broyés pour fabriquer des plaquettes de chauffage.

LAURENT DUBOIS – DIRECTEUR ENVIRONNEMENT ET DOMANIALITE

Ombrières photovoltaïques

Les travaux sont actuellement, réalisés uniquement sur le parking Coquille – Soullière pour qu'ils soient terminés pour le 1er mai.

L'intégralité des arbres du parking Coquille – Soullière a été coupée. Actuellement, il est procédé à la réalisation des fondations sur la totalité du parking.

Les poteaux des structures seront mis en place à partir du 7 mars.

Les travaux de réalisation des enrobés sur le parking seront engagés à partir de la semaine 11 (le 13 mars).

L'assemblage des structures débutera en semaine 12 soit à partir du 20 mars.

Les travaux sur le parking Catalogne – Gallois seront engagés dans un second temps ; à ce jour, il n'a été procédé qu'à la suppression des haies du parking.

- Production des deux centrales : 4 MWh
 - o Parking Catalogne – Gallois : 2,1 MWh
 - o Parking Coquille – Soullière : 1,9 MWh
- Consommation annuelle de 4 100 personnes
- Economie de CO2 par an : 1 400 tonnes

Présents :

M. FREY, M. BENTAJOU, M. SAIGNES, M. HERAL, M. RUIZ, M. DUBOIS, M. LAROSE, Madame DESTRADE.

Représentants du comité de quartier :

M. CARRE, M. CARVALHO, M. GOUDARD, M. LORENTZ, M. MEYER, Mme PACOT, M. PONCE, M. SANCHEZ.

Absents excusés :

M. DELORME, M. IVARS, M. POULAIN.

Absents :

Mme BÉREL, Mme CHOLLEY.